RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: CEC26970-E6D9-4EBD-AD58-564BE7BE5700

COPAREX
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.501.000.000 euros
Siège social : 86-90 rue Saint-Lazare
75009 PARIS
481 908 317 RCS PARIS

DECISIONS UNILATERALES DE LA PRESIDENCE
PRISES EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le 28 septembre 2023, Monsieur Olivier LE BORGNE, représentant de la société Covéa Coopérations, Présidente de la société CoParEx, a, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 9 des statuts ainsi que par les décisions de la collectivité des associés du 13 novembre 2020, pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Constatation d'une septième libération de l'augmentation de capital
2. Modifications corrélatives des statuts

Après avoir rappelé que :

par décisions en date du 13 novembre 2020, la collectivité des associés a décidé :
- d'augmenter le capital social de 1.500.963.000 euros pour le porter de 37.000 euros à 1.501.000.000 euros par l'émission de 15.009.630 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros, à libérer en numéraire ; ces actions nouvelles ont été émises au pair ;
- de souscrire à l'augmentation de capital avant le 20 novembre 2020 ;
- de libérer trente-trois virgule trente-huit pour cent (33,38%) de leur montant nominal à la souscription en numéraire et le solde en une ou plusieurs fois sur appel de la Présidence dans le délai maximum de trois ans, le tout en numéraire ;
- de donner tous pouvoirs à la Présidence à l'effet notamment de constater la réalisation de l'augmentation de capital susvisée et modifier, en conséquence, les articles 6 et 7 des statuts.

par décision unilatérale en date du 24 novembre 2020, la Présidence a :
- constaté que les 15.009.630 actions nouvelles de la société avaient été intégralement souscrites, que 33,38% de leur valeur nominale avait été libérée, soit une somme de 501.021.449,40 € et que, par suite, l'augmentation de capital susvisée était réalisée ;
- modifié l'article 6 des statuts.

par décision unilatérale en date du 4 janvier 2021, la Présidence a :
- constaté que les 15.009.630 actions nouvelles de la société avaient été libérées à hauteur de 17,32% de l'augmentation de capital souscrite mentionnée ci-dessus, soit la somme de 259.966.791,60 € ;
- modifié l'article 6 des statuts.

par décision unilatérale en date du 14 avril 2021, la Présidence a :
- constaté que les 15.009.630 actions nouvelles de la société avaient été libérées à hauteur de 13,32%) de l'augmentation de capital souscrite mentionnée ci-dessus, soit la somme de 200.000.000 € ;
- modifié l'article 6 des statuts.

par décision unilatérale en date du 21 juillet 2021, la Présidence a :

Docusign Envelope ID: CEC26970-E6D9-4EBD-AD58-564BE7BE5700

- constaté que les 15.009.630 actions nouvelles de la société avaient été libérées à hauteur de 2,67%) de l'augmentation de capital souscrite mentionnée ci-dessus, soit la somme de 40 075 712,10 euros € ;
- modifié l'article 6 des statuts.

par décision unilatérale en date du 24 août 2021, la Présidence a :

- constaté que les 15.009.630 actions nouvelles de la société avaient été libérées à hauteur de 1% de l'augmentation de capital souscrite mentionnée ci-dessus, soit la somme de 15 009 630,00 euros € ;
- modifié l'article 6 des statuts.

par décision unilatérale en date du 29 novembre 2021, la Présidence a :

- constaté que les 15.009.630 actions nouvelles de la société avaient été libérées à hauteur d'environ 0,67% de l'augmentation de capital souscrite mentionnée ci-dessus, soit la somme de 10 056 452,10 € ;
- modifié l'article 6 des statuts.

Au vu, de l'attestation de dépôt des fonds émise en date du 25 septembre 2023 par la banque CACEIS, attestant que les souscripteurs ont versé en numéraire, sur le compte bancaire de la société ouvert dans ses livres, la somme correspondant aux montants appelés, soit 210 134 820,00 € , ladite attestation de dépôt des fonds étant annexée aux présentes ;

et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par la collectivité des associés, la Présidence :

- ✓ constate que 14 % de la valeur nominale de l'augmentation de capital réalisée le 24 novembre 2020 a été libérée le 25 septembre 2023;
- ✓ décide de compléter l'article **6** - **Formation du capital** des statuts des alinéas suivants :

« Suite à appels de fonds de la Présidence en date du 20 septembre 2023, une libération de fonds a été réalisée le 25 septembre 2023 pour un montant de 210 134 820,00 euros, soit environ 14 % de la valeur nominale de cette augmentation, comme en atteste l'attestation de dépôt des fonds établi par la banque le 25 septembre 2023. »

décide de donner au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

DocuSigned by:
[redacted]
23EC1627256C4EF...

Covéa Coopérations
Présidente
représentée par Olivier LE BORGNE